



Douzième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Point 47 de l'ordre du jour

REVISION DES METHODES DE VERIFICATION DES COMPTES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES ET DES INSTITUTIONS SPECIALISEES

Projet de rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Jaime de PINIES (Espagne)

1. La Cinquième Commission a examiné, à sa 618<sup>ème</sup> séance, la question de la "Revision des méthodes de vérification des comptes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées", que l'Assemblée générale lui avait renvoyée à sa 682<sup>ème</sup> séance plénière. La Commission était saisie de deux rapports, l'un du Secrétaire général (A/3584) et l'autre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/3615).
2. Dans leurs rapports, le Secrétaire général et le Comité consultatif considéraient, compte tenu des données exposées dans ces rapports, que l'Organisation des Nations Unies devrait conserver le système de vérification extérieure des comptes appliqué avec succès depuis 1946 à moins que les circonstances n'exigent l'adoption d'une ligne de conduite différente.
3. Après avoir examiné cette question, la Cinquième Commission a décidé, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale que, sous réserve des conditions indiquées au paragraphe 2 ci-dessus, le système actuel de vérification extérieure des comptes soit maintenu.

-----